



ACTU AGRIVOLTAÏSME

Les nouvelles de la FFPA à destination des décideurs publics

SEPTEMBRE 2023 - N°1

ÉDITO

Alexandre BARDET
Président de la FFPA

La Fédération Française des Producteurs Agrivoltaiques (FFPA) rassemble toutes les associations d'agriculteurs et les agriculteurs qui ont fait le choix de s'engager dans le développement d'une production végétale et/ou d'élevage avec des panneaux photovoltaïques ainsi que les entreprises qui participent au développement des projets agrivoltaiques.

Ses membres sont convaincus que l'agrivoltaïsme ne peut faire sens que si la priorité est accordée au foncier agricole et à la réalité du projet agricole sous les panneaux.

Ces derniers mois, les questions du maintien du statut agricole des terrains et la non-artificialisation des sols ont été au cœur de différents projets et propositions de loi. L'année qui arrive annonce, elle aussi, son lot d'enjeux institutionnels pour l'agrivoltaïsme, avec en première ligne le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA).

En effet, l'agrivoltaïsme fait partie des réponses aux différentes problématiques soulevées par ce PLOAA : transmission des exploitations agricoles, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, transition et adaptation face au dérèglement climatique...

En parallèle, les membres de l'association seront également particulièrement mobilisés cette année sur la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) ainsi que sur la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

A travers cette lettre d'information adressée aux décideurs publics, la FFPA et tous ses membres se donnent pour mission de contribuer à l'explication pédagogique et académique des conditions indispensables au développement de cette pratique, afin d'accélérer l'avènement d'une croissance plus verte.



LE POSITIONNEMENT DE LA FFPA

PROJET DE LOI SUR L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a instauré le premier régime légal de l'agrivoltaïsme, destiné à renforcer le développement de la filière. A l'initiative des parlementaires, l'agrivoltaïsme bénéficie aujourd'hui ainsi d'un déploiement encadré. Les apports de la loi d'accélération des EnR sur l'agrivoltaïsme ne pourront toutefois être évalués qu'une fois complétés par la rédaction des décrets d'applications mentionnés à l'article 54 du texte.

Des groupes de travail sur les services apportés par les projets agrivoltaiques à la production alimentaire, définir une production significative ou un revenu durable pour les agriculteurs ont été organisés. La FFPA a défendu des propositions claires et cohérentes, comme par exemple : ne pas demander aux parcelles agrivoltaiques de surperformer ; un taux d'occupation des surfaces par les structures agrivoltaiques de 45% ; une méthodologie de mesure basée sur la moyenne olympique pour identifier les services apportés par les projets agrivoltaiques à la production alimentaire. D'autres groupes de travail portant sur le partage de la valeur des projets agrivoltaiques et la contractualisation ont été lancés avec pour objectif d'assurer la viabilité économique et juridique des projets agrivoltaiques. Ces derniers mois, la FFPA n'a eu de cesse de travailler avec tous les acteurs concernés, publics comme privés, afin de contribuer en toute transparence à la réflexion autour de la loi d'accélération des énergies renouvelables et sur les décrets d'application idoines.

Assises Françaises de l'Agrivoltaïsme : Rendez-vous le 1er décembre 2023 !



Pour leur troisième édition, les Assises Françaises de l'Agrivoltaïsme auront lieu le 1er décembre 2023 prochain au Palais des Congrès de Tours et mettront en avant les projets des adhérents agrivoltaiques locaux, les innovations technologiques, leurs vision du développement de l'agrivoltaïsme en France. Cet événement sera une fois de plus l'occasion de dresser un bilan des actions menées cette année, de prendre connaissance des retours scientifiques de pilotes agrivoltaiques en culture et en élevage, et de faire un point sur les rencontres institutionnelles des derniers mois. L'édition 2024 du livre blanc de la FFPA y sera présentée, ainsi que les enjeux de l'année à venir. L'événement s'articulera autour d'un après-midi de rencontres et d'échanges entre agriculteurs puis d'une journée de conférences visant à informer et soutenir les agriculteurs dans leur appropriation des bonnes pratiques, et à favoriser la mise en place d'une approche centrée autour de l'intelligence collective et de la mise en valeur des projets. Le but, pour la FFPA, est de promouvoir un modèle d'agrivoltaïsme agile et adaptable à tous les modèles agricoles.

Elargissement de la gouvernance de la FFPA

A l'occasion de son Assemblée Générale du 12 juin 2023, les membres de la FFPA ont voté en faveur d'une nouvelle méthode de gouvernance et ont défini les prochains axes stratégiques de la fédération.

Dans un esprit de transparence et de représentativité, le conseil d'administration s'est donc élargi pour accueillir cinq développeurs (EDF Renouvelables, GLHD, Photosol, et Valorem) et quatorze agriculteurs supplémentaires élus par les adhérents. L'implication de la part de ces acteurs incontournables du monde de l'énergie est une preuve de plus que l'Agrivoltaïsme se place en sujet d'avenir et de convergence autour d'une agriculture française, responsable et engagée.

Si ces nouveaux membres sont la première pierre d'une nouvelle gouvernance pour la FFPA, notre volonté de fédérer s'intensifie aussi dans les régions et les territoires. En effet, la FFPA prépare l'avenir en nommant des représentants régionaux. Issus du collège des agriculteurs, nommés par le Bureau de l'association sur proposition des adhérents, ces représentants auront un rôle central dans l'implantation territoriale de la FFPA.

Deux porte-paroles nationaux, issus du collège des agriculteurs, nommés par le Bureau de l'association sur proposition des adhérents auront également un rôle majeur de représentation de notre Fédération et de ses adhérents.

LA FFPA EN CHIFFRES

120

adhérents sur toute la France

3000

agriculteurs représentés

1000

projets en développement

15

GWc en développement



TEMOIGNAGE

Emmanuel MORTELMANS

45 ans, éleveur ovin à LESME,
en Saône et Loire (71140)

Membre de la FFPA depuis 2022

Quand vous êtes-vous lancer dans l'Agrivoltaïsme ?

Nous avons commencé l'exploitation de parcs agrivoltaïques en 2017, suite au démarchage d'une commune voisine possédant un parc de 24 ha. A cette période, nous envisagions une diminution de notre troupe ovine car nous nous posions des questions sur la pérennité de notre système d'exploitation presque exclusivement basé sur le pâturage. En effet, la récurrence des sécheresses et leur arrivée précoce mettaient plus à mal notre fonctionnement. Face à cette situation de plus en plus difficile, nous avons démarché Photosol qui a bien voulu nous confier l'exploitation de son parc agrivoltaïque de Verneuil.

Quels avantages retirez-vous de l'Agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme nous a apporté beaucoup de satisfaction : au niveau de l'élevage, nous avons pu maintenir voire augmenter légèrement notre effectif de brebis. Leur état physique n'est plus en proie aux variations de température grâce à la création d'un « microclimat » sous zones couvertes facilitant à la fois le verdissement de la prairie mais aussi les activités de pâturage même en périodes chaudes.

Les panneaux nous aident également à les protéger des intempéries ainsi que des prédateurs comme le loup grâce aux clôtures de plus de deux mètres de haut qui composent la structure. Nous utilisons actuellement beaucoup moins de fourrage et sommes même excédentaires ce qui nous a permis de mettre en place un système d'entraide avec nos voisins.

Enfin, la croissance des agneaux est plus que correcte, et les résultats d'une étude réalisée avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur le parc de Verneuil montre une croissance supérieure de 10% des agneaux conduits en agrivoltaïque comparés au lot témoin resté sur mon exploitation.

Que vous apporte la FFPA ?

La FFPA est un incontournable de l'agrivoltaïsme : grâce à son esprit fédérateur, elle a permis de mutualiser différents développeurs et agriculteurs, conscients des enjeux et des atouts qu'offre l'agrivoltaïsme. La divergence d'horizons des membres qui la composent permet de cumuler des expériences riches et variées, des points de vue différents, créant ainsi une dynamique pour l'avenir. La FFPA est aussi un interlocuteur de choix auprès des pouvoirs publics dans la défense et la valorisation de nos enjeux.

